

Police locale de Mariemont - Z.P. 5335
LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE DE POLICE

SECRÉTARIAT DE ZONE

Chée de Mariemont, 2
7140 Morlanwelz
Tél.: 064/513100
Fax.: 064/513112
E-mail: zpmariemont.direction@skynet.be

Conformément à l'art. 27 de la loi du 07.12.1998 et à l'art. 10 du Règlement d'Ordre intérieur,
Conformément à l'art. L1122-17 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer (1) pour la première fois à la SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE qui aura lieu le
JEUDI 29 AVRIL 2010 A 19h00
à 7140 MORLANWELZ - Rue Raoul Warocqué, 2

Morlanwelz le: 21 avril 2010.

Votre lettre du:
Vos références:
Nos références: JF/TMI/vma - CS 873/10

Chargé de dossier: Marie-Christine VARLET
Téléphone: 064/513.102
Fax: 064/513.112
E-mail: zpmariemont.secretariat@skynet.be

**Objet :
CONVOCAION DU CONSEIL DE
POLICE**

LOI DU 07.12.1998

Art. 27 – Les articles 84,86,87,87bis,88,89,90,91,92,93,94,95, deuxième alinéa, 96, 97, 98, 99, 100 et 101 de la nouvelle loi communale sont d'application conforme au conseil de police.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Art. 10 – Le Conseil de Police ne peut prendre de résolution si la majorité des membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Art. L1122-17

Le Conseil de Police ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est pas présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

(1) Les 2^{ème} et 3^{ème} convocations se feront conformément à l'article 3 de ce règlement et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu.

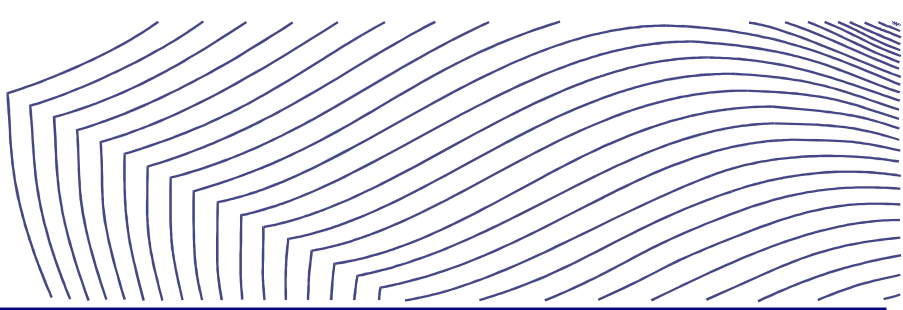
b En outre, la 3^{ème} convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE (Suite 2)

LOGISTIQUE (SUITE)

16. **DECLASSEMENT D'UN VEHICULE DE MARQUE VOLKSWAGEN TRANSPORTEUR (JRH 990)
MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UN VEHICULE VIA LE CONTRAT-CADRE DSA 2009 R3 - LOT A1 DE LA POLICE FEDERALE
ACQUISITION ET PLACEMENT D'UN EQUIPEMENT POLICE ADAPTE AU VEHICULE DU MAITRE-CHIEN - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE
DECISION - VOTE**
17. **MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE PLASTIFIEUSE A3 - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE
DECISION - VOTE**
18. **DECLASSEMENT DE QUATRE VALISES DE SIGNALISATION
DECISION - VOTE**
19. **MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION DE 8 VALISES DE SIGNALISATION VIA LE CONTRAT-CADRE DE LA POLICE FEDERALE DGS/DSA 2007 R3 177
DECISION - VOTE**
20. **DECLASSEMENT D'UNE FONTAINE A EAU
DECISION - VOTE**
21. **MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE FONTAINE A EAU - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE
DECISION - VOTE**
22. **DECLASSEMENT DE 10 GILETS COLLECTIFS
DECISION - VOTE**
23. **MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION DE 10 GILETS COLLECTIFS - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE**



DECISION - VOTE

./...